



Adultère et obtention du droit de garde des enfants???

Par Visiteur

Bonjour Madame, Monsieur

Voilà ma question, J'ai trompé mon mari et il l'a su, Monsieur a décidé d'abandonner le domicile conjugal en me laissant avec nos deux enfants âgés de 4 ans et 2 mois.

La question est, est-ce que mon mari peut avoir la garde de nos deux enfants ?

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires.

Depuis combien de temps votre mari est-il parti ?

Souhaite-t-il demander le divorce ?

A-t-il des preuves de votre infidélité ?

Cordialement

Par Visiteur

Mon mari est parti il y a de cela un mois et demi

Oui il est entrain de demander le divorce c'est lui même qui m'a fait savoir

Pour la question d'infidélité, cela c'est passé il y a de cela 1 an avant que je n'accouche de notre deuxième enfant

Il m'a fait savoir qu'il utiliserait ces preuves contre moi, il en a bien des preuves

C'est donc pourquoi j'aimerais savoir s'il peut avoir la garde totale de mes enfants

Merci

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Je ne vois pas en quoi le fait que vous ayez été infidèle peut jouer dans la garde des enfants.

La garde des enfants est décidée par le juge aux affaires familiales en fonction de ce qui est le mieux pour les enfants.

Les problèmes de couple n'interfèrent que si cela peut perturber leur équilibre. Tout dépend de la situation de chaque parent.

mon mari est parti il y a de cela un mois et demi

Avez-vous fait une main courante pour l'abandon du domicile conjugal (à moins que vous ayez donné votre accord à ce départ) ?

Il m'a fait savoir qu'il utiliserait ces preuves contre moi, il en a bien des preuves

Toutes les preuves ne sont pas recevables.

Cordialement

Par Visiteur

Oui, j'ai fait une main courante au commissariat, et actuellement je cherche un avocat pour divorcer. Mais il n'y a pas eu d'accord par son départ.

Je vous remercie de m'avoir répondu, j'avais juste peur pour mes enfants

ce sont juste ces petits menace qu'ils me pertubaient parcequ'il me dit que je serais en tort pour le divorce et qu'il faut que je lui donne la garde totale de ma fille Pour qu'il accepte de faire un divorce a l'amiable.

Par Visiteur

Madame,

Effectivement s'il est prouvé que vous avez commis un adultère, le divorce sera prononcé pour faute et sans doute à vos torts exclusifs.

Maintenant cela est du chantage que de vous proposer un divorce à l'amiable contre la garde des enfants.

Je ne sais pas ce que vous conseillera votre avocat, mais le fait que vous ayez commis l'adultère ne fait pas de vous une mère inapte pour avoir la garde des enfants.

Je comprends que votre mari soit blessé mais essayer pour le bien de vos enfants de lui faire entendre raison et de trouver avant de comparaitre chez le JAF un accord raisonnable sur la garde des enfants. Pourquoi ne pas envisager une garde alternée?

Cordialement